

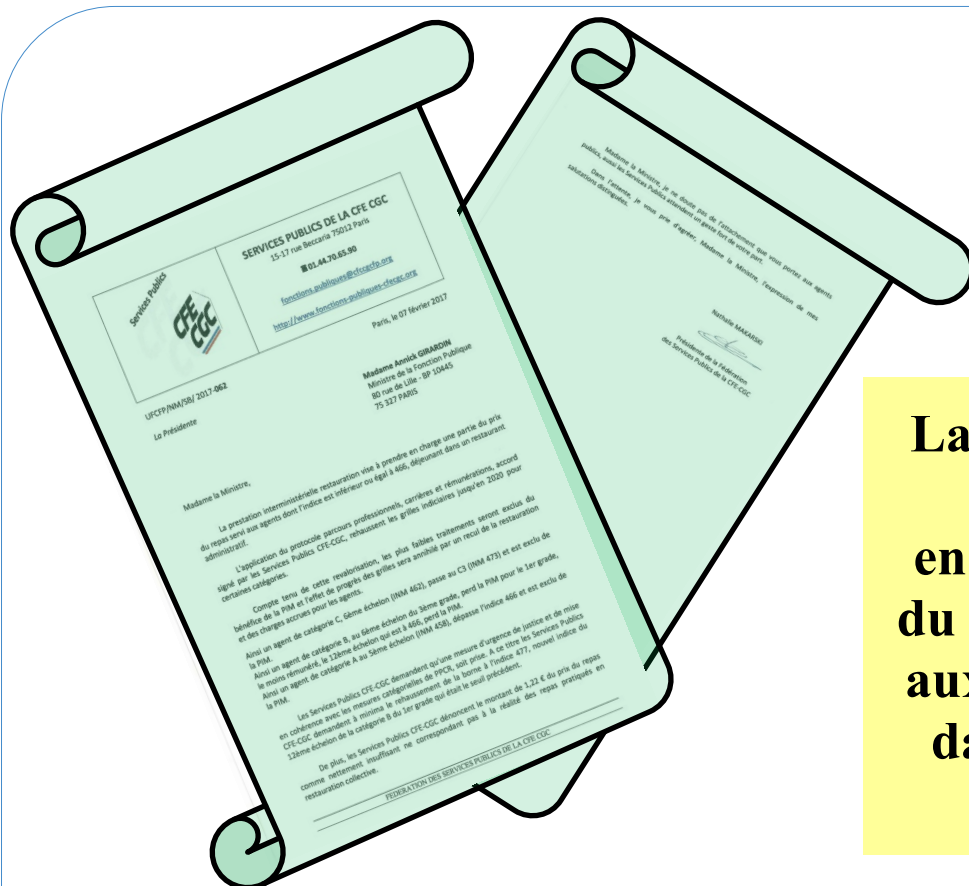
14/02/2017



Social,

Santé et Sécurité au Travail

Prestation interministerielle (PIM) de restauration



**La PIM restauration
vise à prendre
en charge une partie
du prix du repas servi
aux agents déjeunant
dans un restaurant
administratif.**

Par mesure d'urgence, de justice et de mise en cohérence avec les mesures catégorielles de PPCR, Nathalie MAKARSKI Secrétaire Générale du SNAPATSI et Présidente de la Fédération des Services Publics CFE-CGC est intervenue auprès de la Ministre de la Fonction Publique pour obtenir le relèvement de l'indice qui permet l'octroi de la PIM (Indice Majoré 477 au lieu de 466 actuellement).

D'autre part, notre Fédération des Services Publics CFE-CGC a également demandé l'augmentation de la participation au coût du repas (actuellement à 1.22 €).

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI DEFEND L'ACTION SOCIALE